

## CHRONIQUES

# Perspectives de l'autogestion en Algérie

par Yves SARTAN

On ne saurait dire que depuis la déposition de Ben Bella, le 19 juin 1965 par le Conseil de la Révolution, la situation de l'autogestion en Algérie se soit modifiée de façon décisive. Si l'on n'observe pas une extension quantitative ni de progrès qualitatifs de l'autogestion, telle qu'elle existait après trois années d'indépendance, on ne remarque pas non plus, malgré certaines tentatives, de recul définitif des Comités de gestion, toujours en proie aux maux et aux obstacles non surmontés qu'ils connaissent depuis mars 1963.

Le premier congrès de l'autogestion industrielle (tenu à Alger en mars 1964) avait fait apparaître clairement que le faible secteur « socialiste » industriel (15 % à peine de l'industrie globale) rencontrait trois importantes limites. Deux obstacles externes freinaient gravement son développement. D'une part, l'important secteur industriel capitaliste qui dominait et régissait le marché, de l'autre l'inadaptation des structures et de la législation de l'appareil d'Etat post-colonial à ce secteur. L'autogestion agricole, de loin majoritaire dans la sphère de la gestion ouvrière, luttait aussi contre ces deux obstacles, bien qu'à un moindre degré. La réforme agraire toujours différée et l'existence d'un secteur commercial intérieur privé important, limitaient d'autant le contrôle des producteurs sur leur propre travail. Par ailleurs, bien que l'appareil d'Etat ait forgé un instrument particulier, adapté à l'autogestion agricole, l'Office National de la Réforme Agraire (O.N.R.A.), l'absence de tout contrôle et de toute participation des travailleurs à cette « tutelle », introduisit rapidement une bureaucratisation de l'appareil agraire qui prit en main, au « congrès » des travailleurs de la terre (Alger, décembre 1964) la direction syndicale des ouvriers agricoles de l'autogestion. Dans ce contexte transitoire, ambigu, mal défini, on s'explique que les comités de gestion, tant agricoles qu'industriels, aient aussi rencontré un troisième obstacle d'ordre interne : celui de leur propre bureaucratisation.

rangs et à engager une lutte sans merci contre ceux qui voudraient remettre en cause les aspirations profondes du Peuple Algérien ». Par la suite, les syndicats continuèrent à affirmer leur programme, consigné en mars 1965 dans une « Charte syndicale ». Fin juillet, le congrès de l'Union locale d'Alger (100 000 syndiqués) se prononce pour que l'U.G.T.A. « participe à tous les niveaux à l'élaboration d'une nouvelle législation conforme à l'option socialiste » et « demande l'application de la Réforme agraire qui doit être élaborée avec la participation de l'U.G.T.A. et la création des Unions Paysannes ». Les discussions au sein du congrès mirent en lumière la bureaucratisation d'un certain nombre de comités de gestion industriels. Mais la nouvelle Union locale ne prit pas de décision ferme capable de faire respecter une démocratie ouvrière fondée seulement sur les décrets de mars ; elle ne dit rien sur le pouvoir de décision qui, au niveau politique, a toujours été refusé aux travailleurs algériens.

A peu près à la même époque parut le dernier numéro du *Bulletin de l'autogestion*, organe publié par un groupe d'entreprises industrielles d'Alger. Le journal avait dénoncé depuis plus d'un an déjà les grandes difficultés que connaissait l'autogestion dans sa double lutte inégale avec les séquelles importantes du capitalisme et la bureaucratie étatique paralysante. En juillet 1965, le *Bulletin* devait aborder nombre de questions de fond, d'un intérêt brûlant au lendemain du 19 juin. Ces questions sont essentiellement celles de la domination absolue du secteur socialisé industriel (impliquant l'extension rapide des nationalisations), de la planification, impossible sans la participation de l'U.G.T.A., cette exigence elle-même étant inséparable de la revendication du pouvoir de décision dans tous les domaines, pouvoir dont les autogestionnaires et les syndicalistes les plus audacieux réclamaient la concrétisation depuis les décrets de mars. Le mot d'ordre officiel de « syndicalisme gestionnaire » avait été enrichi, à l'occasion des discussions au sein de l'U.G.T.A. et par le moyen du *Bulletin de l'autogestion* dans la mesure où, dépassant le cadre purement économique, l'avant-garde la plus consciente le reliait à la question du pouvoir. Au 2<sup>e</sup> congrès de l'U.G.T.A., l'intervention conjuguée des « militants de l'autogestion » et des militants syndicalistes les plus actifs avait fait entendre le slogan : « Un pouvoir sans gestion n'a pas de sens ; une gestion sans pouvoir est impossible. » Au lendemain du 19 juin, la discussion se poursuivit, tant au sein de l'autogestion que des syndicats sur la nécessité de dépasser le cadre purement économique et limité de la gestion ouvrière codifiée par les décrets de mars, vers l'exercice concret du pouvoir par les travailleurs. La revendication d'« étendre les pouvoirs des conseils communaux » est liée à celle du « contrôle ouvrier sur la gestion capitaliste et sur l'industrie étatisée ». Pour atteindre ces objectifs, l'U.G.T.A., estime l'avant-garde, se doit de participer à l'ensemble du travail d'Etat, avec pouvoir de briser ce qu'il reste des dangereuses séquelles du colonialisme. Mais dans la course de vitesse entre les militants les plus conscients du mouvement ouvrier algérien et la bureaucratie d'Etat de type post et néo-colonial, celle-ci crut remporter une victoire définitive au moment du coup d'Etat du 19 juin. En fait, installés dans un appareil d'Etat conçu en fonction de l'exploitation coloniale et maintenu tel quel depuis l'indépendance, les bureaucrates, s'ils

mettent un frein à la vie et à l'organisation du mouvement ouvrier (3) restent confrontés avec les contradictions explosives de l'Algérie révolutionnaire.

Trop faible pour briser le vieil appareil d'Etat et pour le remodeler en fonction de ses intérêts historiques et de ceux de la paysannerie pauvre ignorée depuis l'indépendance, le prolétariat algérien n'a pu que faire entendre sa voix. Maître d'un large secteur économique, il y a été confiné; les grandes décisions (rythme des nationalisations, réforme agraire, planification, etc.) échappent à son contrôle et à sa volonté. Mais il n'en demeure pas moins que le prolétariat agricole dans son ensemble et une fraction du prolétariat urbain reste maître des biens qu'il a conquis à l'indépendance. Les décisions du Conseil de la Révolution à la fin du mois de novembre 1965 montrent clairement que les dirigeants de l'Etat entendent maintenir le statu quo avec les travailleurs. Ceux-ci restent autogestionnaires, le Conseil prévoyant aussi de « définir les modalités d'application effectives de l'autogestion et de procéder à l'enrichissement des textes existants, notamment dans le sens de l'autonomie de gestion, l'intéressement des travailleurs... (4) » Comme auparavant, mais de façon plus nette, la séparation subsiste entre la sphère de l'économie et celle de l'Etat. Promus autogestionnaires, les travailleurs algériens n'ont pas la possibilité de dépasser le simple cadre économique. L'« autonomie de gestion » est dans ce contexte une arme à double tranchant; d'une part, l'unité autogérée semble être préservée, du moins en droit, de l'intervention de la bureaucratie d'Etat dans ses affaires, d'un autre côté, cette « autonomie » ne résout en rien les contradictions déjà analysées de la gestion ouvrière en Algérie : concurrence sur le marché, commercialisation anarchique, absence de plan économique. L'autogestion n'a en fait une possibilité de survivre que si l'économie dans son ensemble ainsi que l'Etat sont contrôlés et dirigés par les travailleurs.

En l'absence d'une vie réelle des syndicats et de l'autogestion dont les congrès ne sont plus convoqués et dont les journaux paraissent trop rarement, nous pouvons suivre cependant la dialectique des rapports entre la bureaucratie d'Etat et le mouvement ouvrier à partir de la façon dont l'équipe dirigeante se définit aujourd'hui par rapport à la situation elle-même. On remarque ainsi une continuité de langage entre l'ancienne et la nouvelle équipe qui n'ont pas ménagé toutes deux les déclarations sur l'imminence de la planification, de la réforme agraire, des élections municipales, sur la nécessité de doter l'autogestion elle-même des moyens lui permettant de s'épanouir. L'idée d'un pré-plan élaboré avec l'U.G.T.A. (5) est périodiquement lancée sans que les syndicats eux-mêmes aient

(3) Le congrès de la fédération de l'alimentation, tenu au début du mois de septembre 1965 est le dernier congrès syndical qui ait proclamé, après le 19 juin : « la participation de la classe ouvrière est indispensable à tous les échelons et organismes d'Etat ». Après cette date, peu de congrès se sont réunis; à part quelques Unions locales, aucun des congrès fédéraux prévus n'a été convoqué. De même le *Bulletin de l'autogestion et Révolution et travail* ne paraissent plus.

(4) Voir *Le Monde* du 2 décembre 1965.

(5) Voir *Le Monde* du 6 janvier 1966, qui reproduit les principaux points d'une déclaration de M. Kaïd Ahmed, ministre des finances.

réellement donné leur avis sur cette question fondamentale depuis le mois de septembre. La seule organisation ouvrière en Algérie n'ayant pas eu les forces ni la volonté de présenter une alternative réelle à la montée des bureaucrates (nous avons vu que seule une infime avant-garde est intervenu dans ce sens), il n'était pas étonnant de constater la collaboration de la direction de l'U.G.T.A. et de l'équipe dirigée par le Colonel Boumedienne après le 19 juin. Après quelques jours de réserves, sinon d'hostilité, le compromis tactique qui permit la convocation de quelques congrès pendant l'été et la reparution de *Révolution et travail* a aussi connu des difficultés. A partir du mois d'octobre 1965, la crise est latente entre les bureaucrates et les syndicats. Mais il semble que les dirigeants ne souhaitent pas (même si une fraction de la bureaucratie, liée à la bourgeoisie le veut) imposer aux syndicats la même « mise au pas » qui fut le lot de l'organisation étudiante. Aussi, malgré les pressions de la bourgeoisie algérienne, pourtant bien faible socialement et économiquement, mais influente, le gouvernement maintiendra l'autogestion et les syndicats. Cependant, il est clair que les luttes entre les différentes fractions de la bureaucratie ne peuvent donner à un régime pourtant féru « d'ordre et de discipline » la cohérence et la stabilité que l'Algérie cherche d'ailleurs depuis l'Indépendance. De même que Ben Bella fit figure d'arbitre entre les clans qui luttaient pour consolider leur position au sein du vieil appareil d'Etat, de même le Colonel Boumedienne tente de maintenir le même équilibre en conciliant les intérêts contradictoires de la bureaucratie (les nombreuses déclarations sur la nécessité de consolider l'appareil d'Etat montrent que ce souci est prédominant), de la bourgeoisie nationale (dont l'influence se maintient dans l'appareil), de l'impérialisme (la préparation d'un nouveau code des investissements en est un signe) et des travailleurs.

Les rapports de l'équipe dirigeante et de la société algérienne qui n'a pas encore trouvé de stabilité sont donc profondément contradictoires. D'un côté l'appareil d'Etat post-colonial, non brisé du temps de Ben Bella, est consolidé, la faible bourgeoisie algérienne s'y réfugiant pour arrêter l'avance incontrôlée des masses. D'un autre côté, les conquêtes des travailleurs posent au pays l'alternative unique : ou bien les supprimer, ou bien mener la révolution sociale à son terme. Il est certain que le rapport social des forces joue d'une façon constante en faveur des travailleurs. Mais l'équipe dirigeante saura-t-elle trouver le prestige qui évitera d'élargir la distance qui la sépare des masses ? On comprend que dans un tel contexte, elle ait vu la nécessité de maintenir l'autogestion et les syndicats, seules formes actuelles d'organisation des masses laborieuses, perçues consciemment par elles comme des « conquêtes fondamentales de la révolution ».

Ce cours semble aujourd'hui se développer. Le compromis tactique passé entre l'U.G.T.A. et le Conseil de la Révolution au lendemain du 19 juin deviendrait-il aujourd'hui une alliance plus ferme (6) ? Mais l'avenir d'un tel appui réciproque ne saurait

(6) *Le Monde* du 26 février 1966 écrit que « la direction de l'UTGA aurait réussi à convaincre le chef du gouvernement de la nécessité d'accorder aux syndicats une certaine autonomie dans le cadre du parti et il semble que le pouvoir puisse désormais s'appuyer sur l'UTGA ».

être assuré que dans la mesure où l'équipe dirigeante est décidée à mettre en application les mesures si souvent proclamées depuis l'Indépendance : la réforme agraire, les élections municipales, la planification fondant l'Indépendance économique du pays.

Ainsi la situation actuelle de l'autogestion en Algérie est liée non pas à l'orientation (qui n'a pas changé) mais à la volonté tant des masses que de l'équipe dirigeante de mettre en application le programme de la Révolution socialiste. Depuis le 19 juin, l'autogestion est toujours restée circonscrite au seul domaine économique : l'ensemble des terres de la colonisation, un sixième à peine de l'industrie. Ces secteurs, déjà limités avant le 19 juin par de multiples obstacles connaissent encore les mêmes contradictions, parfois à un niveau plus aigu. Pourtant, alors que l'O.N.R.A. avait tenté de se substituer aux comités de gestion (dans la mesure surtout où les « syndicats » agricoles sont pour la plupart dirigés par des fonctionnaires), le Conseil de la Révolution s'est prononcé pour « l'autonomie de gestion » des collectifs ouvriers, à l'issue de sa session de novembre 1965. Mais l'autonomie de gestion peut-elle résoudre les problèmes de l'autogestion algérienne si le marché n'est pas régi par un plan, n'est pas contrôlé par la société ? Les responsables algériens semblent prendre conscience aujourd'hui de ce problème, l'anarchie du marché risquant, comme de multiples exemples le montrent, d'appauvrir l'autogestion au profit de la bourgeoisie marchande. Le ministre de l'agriculture (voir *Le Monde* du 10-2-66) déclare ainsi que « le développement de l'autogestion est conditionné par la nationalisation du commerce d'approvisionnement et d'écoulement » et souligne « l'étouffement de l'autogestion ». A la même époque, au cours d'une réunion des préfets, le Colonel Boumedienne aborde la question de la nature de l'Etat algérien. « Nous avons hérité d'un vieil appareil reposant sur des lois anciennes (7) » souligne-t-il sans proposer toutefois de modifications profondes de ces « lois anciennes ». Le chef du gouvernement lie d'ailleurs cette question juridique à celle de la consolidation du pouvoir et de l'autorité des préfets. Mais les déclarations d'intentions peuvent-elles prendre corps si leur réalisation ne dépend que de l'efficacité de l'appareil et non des capacités créatrices des masses ? La réforme agraire et les élections municipales sont précisément les questions qui mettent à l'ordre du jour les rapports entre les travailleurs et l'appareil d'Etat.

En réalité, à la lumière de la vie actuelle de l'autogestion et des syndicats, il semble bien que l'équilibre maintenu depuis huit mois ne pourra pas être indéfiniment prolongé. Si les comités de gestion restent en place, la faible implantation des syndicats, particulièrement dans les campagnes, est une entrave à leur *fonctionnement* effectif. D'abord parce que les producteurs sont toujours confinés à la simple gestion des unités de production environnées par le marché (contexte économique hostile) et assujettis à un appareil étatique (source de bureaucratisme) qu'ils ne contrôlent pas ; ensuite parce qu'une « gestion sans pouvoir est impossible » comme l'avaient fort bien exprimé les syndicalistes de base au 2<sup>e</sup> congrès de l'U.G.T.A. Il

(7) Voir *Révolution Africaine*, n° 158, du 5 au 11-2-66.

demeure donc que l'ancienne revendication formulée il y a deux ans par l'avant-garde des militants syndicalistes et par le *Bulletin de l'autogestion*, à savoir que l'autogestion ne peut vivre et se développer que si le pouvoir de décision dans tous les domaines, le pouvoir politique, est entre les mains des travailleurs, reste toujours aussi actuelle. Ce n'est probablement pas par hasard si les grèves qui continuent contribuent à liquider toujours petit à petit la sphère de l'industrie privée. Ce n'est pas par hasard si le Colonel Boumedienne se rapproche aujourd'hui des syndicats et promet avec insistance l'application prochaine de la réforme agraire et les élections municipales. Des affrontements sont possibles entre les privilégiés dont une couche se refuse à remettre le pouvoir aux mains des travailleurs. Mais ces derniers, malgré la faiblesse de l'autogestion et des syndicats, posent cependant tous les jours la question du dépassement du statu quo entre l'embryon de socialisation et le maintien des vieilles structures coloniales. Plus que jamais l'Algérie est à la croisée des chemins entre le néo-colonialisme qui semble impossible et l'édification d'une société socialiste modelée à partir de la richesse créatrice des masses qui ne sont cependant pas encore parvenues à imposer leur volonté.